**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**Mission SECTORIELLE**

**ENVIRONNEMENT ET RESOURCES NATURELLES**

**&**

**Energie et Industries Extractives**

**Bangui, du 3 au 10 juillet 2018**

**AIDE MEMOIRE**

1. **INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS**

Une mission sectorielle (environnement et ressources naturelles & énergie et industries extractives) de la Banque mondiale s’est déroulée en République Centrafricaine du 3 au 10 juillet dans le cadre de la supervision du Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGNR), du Projet de Préparation à la REDD+ du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et du développement du plan d’investissement de l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale (CAFI).

La mission avait les objectifs suivants :

**Pour le PGNR :**

1. De conclure le travail sur la levée des conditions de mise en vigueur du projet, telles que précisées dans l’Accord de Don. Ces deux conditions sont :
* La signature d’un Protocole d’Accord (« Memorandum of Understanding », MoU) entre le Ministère des Travaux Publics et de l’Entretien Routier (MTPER) représentant la Cellule d’Exécution du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC (UC- PFTT), le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP) et le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; et
* L’actualisation du Manuel de Procédures de l’Agent Fiduciaire pour les besoins du PGRN (sur la base du Manuel de Procédures Générique en vigueur pour les cellules fiduciaires des projets Banque mondiale en RCA).
1. De travailler sur les actions restant à mener sur les instruments de sauvegardes environnementale et sociale du projet ; et
2. De poursuivre la préparation du démarrage du projet.

**FCPF et CAFI***:*

1. Assurer un passage de relai en douceur entre chargés de projet (ancien et futur) ;
2. Examiner le plan de travail et le budget pour l'année fiscale à venir, tout en analysant les modalités d’exécution du plan de travail actuel, avec potentiellement à la clef le développement d’un éventuel plan d’action correctif ; et
3. Planifier le lancement des trois études clé du programme.

La mission a été conduite par Monsieur Laurent Valiergue (Spécialiste Forestier Principal) et a compris Mesdames Rachel Perks (Spécialiste Principale en Exploitation Minière) et Béatrice Toubarot Mossane (Assistante d’Equipe) et Monsieur Pierre Guigon (Spécialiste en Gestion des Ressources Naturelles). La mission a été appuyée depuis Washington DC par Messieurs Erik Winter Reed (Spécialiste en Environnement) et Mirko Ivo Serkovic (Spécialiste en Finance Carbone).

La mission a travaillé en étroite collaboration avec les équipes du MEFCP, du MEDD, du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG), du MTPER et du MEPC, ainsi que les partenaires techniques et financiers impliqués dans les secteurs forestier, minier et de l’environnement en RCA. La liste détaillée des personnes rencontrées lors de la mission est reprise en Annexe 1.

Conformément à la Directive de la Banque mondiale relative à l’accès à l’information adoptée le 1er Juillet 2010, la Banque et le Gouvernement du République Centrafricaine confirment leur accord pour que cet Aide-Mémoire soit rendu accessible au public.

1. **PRINCIPAUX RESULTATS ET CONCLUSIONS**

**Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGNR)**

A l’issue de la mission, le travail sur la levée des deux conditions de mise en vigueur du projet est terminé – à savoir :

* Une Convention de sous-traitance des fonctions fiduciaires entre le MTPER, le MEDD, et MEFCP (ci-après le MoU) a été développée, négociée et signée par les ministères concernés le 10 juillet 2018 (voir Annexe 2). Au terme de la Convention, le MTPER l’UC- PFTT assiste le MEDD et le MEFCP dans la mise en œuvre des projets PGRN, FCPF et CAFI sous forme d’une mission d’appui à la passation des marchés et à la gestion financière. Les termes du MoU s’appliqueront dès le 1er août 2018 sous réserve de la mise en vigueur du PRGN d’ici la fin du mois de juillet.
* Le Manuel de Procédures Générique en vigueur au sein des cellules fiduciaires des projets Banque mondiale en RCA a été adapté pour y inclure les modalités d’exécution spécifiques au PGRN, puis validé par la Banque mondiale.

Le plan de passation des marchés du projet a été mis-à-jour avec l’UC-PFTT puis validé par la Banque. Dans ce cadre, et sans plus attendre, il faudra lancer les procédures de recrutement du Coordinateur Adjoint du Projet (dont les Termes de Reference ont été validés par la Banque) ainsi que, en conformité avec l’Accord de Don et le MoU, les quatre spécialistes de l’Unité Technique du Projet (passation des marchés, gestion financière, sauvegardes environnementales / suivi-évaluation, et sauvegardes sociales) qui seront partagées avec la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD) dans le cadre des projets FCPF/CAFI.

D’autre part, les instruments de sauvegardes environnementale et sociale du projet ont été revus et commentés par les spécialistes en sauvegardes de l’équipe de projet. Une fois révisés en conséquence, ils seront soumis pour validation officielle par la Banque mondiale.

Enfin, Monsieur Yves Yalibanda, Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, a été désigné Coordonnateur National du PGRN (voir notice officielle en Annexe 3).

Des activités spécifiques ont été menées sur le secteur minier. Elles sont présentées en Annexe 4.

**Dons du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et** **du Fonds de préparation du plan d’investissement de l’Initiative des Forêts d’Afrique Centrale (CAFI)**

Les équipes de la Banque et de la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD) ont fait le point sur les principales activités du projet FPCF/CAFI – à savoir, le développement de la Stratégie Nationale REDD+ (FCPF), de l’Evaluation Environnementale Sociale Stratégique REDD+ (FCPF), et du Plan National d’Investissement REDD+ et ses études de faisabilité (CAFI). Si les aspects de passation des marchés ont bien progressé, et que l’on peut désormais envisager un démarrage des activités courant septembre, la mission a en revanche noté que la durée de certaines d’entre elles dépasseront largement celle du projet. Il a donc été convenu de préparer une demande d’extension de l’Accord de Don du FCPF du 30 juin 2019 au 30 juin 2020. Cette extension permettrait en outre, et surtout, une meilleure appropriation des résultats la phase de préparation à la REDD+ (FCPF/CAFI) par le gouvernement de la RCA, et de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des investissements REDD+ ainsi identifiés. En vue de cette demande, la CN-REDD devra mettre mise à jour le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du projet en y incluant des projections démontrant la viabilité financière de son fonctionnement jusqu’en juin 2020.

La mission a par ailleurs discuté avec le MEDD de la mise en œuvre de la nouvelle allocation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la RCA d’un montant total de 6.29 millions de dollars américain dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du Fonds (période 2018-2020). Un accord de principe a été donné pour que les équipes du MEDD, du MEFCP et de la Banque travaillent à conjointement à la préparation d’un projet de 5 millions de dollars sur les thématiques de la forêt, du climat, et la biodiversité, en s’appuyant sur, et en renforçant, les projets en cours – notamment le PGRN et FCPF/CAFI – ainsi que l’analyse régionale sur la valeur de la faune dans le Bassin du Congo de l’Ouest récemment publiée par la Banque mondiale. Ce projet pourrait par ailleurs s’inscrire dans le nouveau « Programme des paysages durables du Bassin du Congo » du FEM dont l’objectif semble correspondre aux problématiques de la RCA, et qui permettrait d’obtenir, dans la limite des fonds disponibles, une allocation supplémentaire du FEM de 50% de l’allocation initiale, portant ainsi le financement disponible total à 7.5 million de dollars américain.

1. **Mise en œuvre des revendications passées (mission du 22 janvier au 5 février 2018)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projets** | **Actions** | **Responsable** | **Date limite** | **Réalisation** |
| ***FCPF et CAFI***  | TDRs pour les 5 spécialistes (fiduciaires, sauvegardes environnementales / suivi-évaluation et sauvegardes sociales) seront envoyés à la Banque mondiale pour non-objection. | CN-REDD+  | 15 mars | Terminé |
| Le PPM 2018 est soumis dans STEP pour non-objection. | CN-REDD+ | 7 février | En cours |
| TDRs du Cadre National d’Investissement et des Etudes de Faisabilité CAFI sont envoyés à la Banque mondiale pour non-objection. | CN-REDD+ | 7 février | Terminé |
| TDRs pour le développement du niveau de référence national (comprenant un plan MNV) sont envoyés à la Banque mondiale pour non-objection.  | CN-REDD+ | 15 mars | En cours |
| TDRs du Plan de Consultation et Sensibilisation des Parties Prenantes.  | Plateforme GDRNE avec la CN-Climat | 7 mars | En cours |
| ***PGRN*** | Signature et envoi des documents nécessaires à la présentation du projet au conseil d’administration de la Banque. | MEPC et MEFCP | 2 février | Terminé |
| Soumission des documents et projet et du paquet conseil d’administration de la Banque. | Banque mondiale | 20 février | Terminé |
| Présentation du projet pour validation au conseil d’administration de la Banque. | Banque mondiale | 12 mars | Terminé |
| Signature de l’accord de financement et les autres documents juridiques. | MEPC et Banque mondiale | 31 mars 2018 | Terminé |
| Levée des conditions de mise en vigueur de l’accord de don | MEFCP, MMEH, Banque mondiale | 31 juillet 2018 (au plus tard) | En cours |
| ***Analyse régionale sur la valeur de la faune*** |  Circulation du compte rendu de l’atelier aux participants incluant de potentielles questions additionnelles  | Banque mondiale | 15 mars | Terminé |
| Circulation du brouillon de l’étude aux parties prenantes pour commentaire. | Banque mondiale | 31 mai | Terminé |
| Finalisation de l’étude. | Banque mondiale | 29 juin | Terminé |

1. **Prochaines étapes :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Projets** | **Actions** | **Responsable** | **Date limite** |
| ***PGRN*** | Déclaration de mise en vigueur de l’Accord de Don | Banque mondiale/MEPC | 27 juillet |
| Soumission des instruments de sauvegardes pour validation officielle par la Banque mondiale | MEPC | 31 juillet |
| Développement du PTBA du projet  | MEPC/Banque mondiale | 15 août |
| Recrutement du Coordinateur Adjoint du PGRN et des 4 autres experts de l’Unité Technique du Projet | UC-PFTT/ MEPC | 17 septembre- 1 octobre |
| ***FCPF et CAFI*** | Le PPM 2018 est soumis dans STEP pour non-objection (action reprise du tableau sur la mise en œuvre des revendications passées – ci-dessus) | CN-REDD+  | 15 août |
| TDRs pour le développement du niveau de référence national (comprenant un plan MNV) sont envoyés à la Banque mondiale pour non-objection (action reprise du tableau sur la mise en œuvre des revendications passées – ci-dessus) | CN-REDD+ | 15 août |
| TDRs du Plan de Consultation et Sensibilisation des Parties Prenantes (action reprise du tableau sur la mise en œuvre des revendications passées – ci-dessus) | Plateforme GDRNE avec la CN-Climat | 15 août |
| Finaliser les sélections et autres aspects de passation des marchés des activités principales : Stratégie Nationale REDD+ (FCPF), Evaluation Environnementale Sociale Stratégique REDD+ (FCPF), et Plan National d’Investissement REDD+ | CN-REDD+  | 17 septembre  |
| Démarrage des activités principales  | CN-REDD+ | 17 septembre- 1 octobre  |
| Préparation de la demande d’extension de l’Accord de Don du FCPF au 30 juin 2020 | CN-REDD+ | 15 août  |
| Mise à jour du PTBA avec projections jusqu’en 2020 | CN-REDD+ | 15 août |
| ***FEM*** |  Préparation d’une note de concept pour discussion en vue du montage d’un projet de 5 millions de dollars sur les thématiques de la forêt, du climat, et la biodiversité, en s’appuyant sur, et en renforçant, les projets PGRN et FCPF/CAFI.  | MEDD/Banque mondiale | 31 août |
| Préparation du dossier d’application au « Programme des paysages durables du Bassin du Congo » du FEM. | MEDD/Banque mondiale | 15 octobre |

**ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées pendant la mission**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N** | **Nom et Prénom** | **Organisation** | **Fonction** |
| **Administration Publiques** |
| 1 | Lambert Moukove-Lissane | Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche | Ministre |
| 2 | Thierry Kamach | Ministère de l'Environnent et du Développement durable | Ministre |
| 3 | Léopold Mboli Fatrane | Ministère des Mines et de la Géologie | Ministre |
| 4 | Yves Yalibanda  | Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche |  Chef de Cabinet du Ministre |
| 5 | Igor Tola Kogadou  | Ministère de l’Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche | Coordonnateur CN-REDD |
| 6 | Luc Florentin Simplice Brosseni Yali | Ministère des Mines et de la Géologie  | Secrétaire Permanent du Processus de Kimberley |
| 7 | Prisca Mauricette Bombogna | Ministère de l'Economie du plan et de la Coopération. | Chef de Service de Suivi et de Gestion des Projets |
| 8 | Reginald Bigue-Kola | Ministère de l’Equipement, des Transports, de l’Aviation Civile et du Désenclavement | Expert en Passation de Marchés du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC |
| 9 | Bienvenu Guimombi Alli | Ministère de l’Equipement, des Transports, de l’Aviation Civile et du Désenclavement | Comptable du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC |
| **Partenaires techniques et financiers** |
| 10 | Marc Lachambre | Forêt Ressources Management (FRM) | Chef de Projet, PDRSO |
| 11 | Bruno Charbonnier | Forêt Ressources Management (FRM) | Expert PDRSO |
| 12 | Cahterine Vivien | Forêt Ressources Management (FRM) | Expert PDRSO |
| 13 | Benjamin De Ridder | FAO | Expert Projet Initiative de Restauration des Paysages en Afrique |

**ANNEXE 2 : Protocole d’Accord (« Memorandum of Understanding ») (version non signée)**

***Projets du secteur Environnement et Ressources Naturelles***

***Convention de sous-traitance des fonctions fiduciaires entre le Ministère des Travaux Publics et de l’Entretien Routier (MTPER) et*** ***les Ministères de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) et des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP)***

**La présente convention est conclue entre :**

**D’une part,**

Le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP), ci-après désignés le « Client » ;

**Et d’autre part,**

Le Ministère des Travaux Publics et de l’Entretien Routier (MTPER) représentant l’Unité de Coordination du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC (UC- PFTT), et ci-après désignée le « Sous-traitant ».

**Article 1 : Objet de la Convention**

La présente Convention a pour objet l’appui aux fonctions fiduciaires :

* du Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) financé par un don de l’Association Internationale de Développement (IDA),
* du Projet de Préparation à la REDD+, financé par un don du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), et
* du Projet de Préparation du Plan d’investissement de la REDD+, financé par un don du l’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (CAFI).

**Article 2 : Mission du Sous-traitant**

Au terme de la présente Convention, le Sous-traitant assiste le Client dans la mise en œuvre des trois projets cités ci-dessus et financés par l’IDA, le FCPF et CAFI sous forme d’une mission d’appui à la passation des marchés et à la gestion financière des activités retenues dans le cadre des projets précisés ci-dessus.

**Article 3 : Cadre de collaboration entre le Sous-traitant et le Client**

Le Client fournit au Sous-traitant toute la documentation nécessaire à l’exécution de sa mission, notamment les Termes de Référence (TdR) des activités retenues ayant fait l’objet de non objection de la part de l’Association Internationale de Développement (IDA), désignée aussi dans la Convention par Banque mondiale.

Le Sous-traitant reconnait avoir pris connaissance des objectifs d’appui à la mise en œuvre des Projets, précisés par le Client, et s’engage à exécuter toutes les prestations conformément aux directives de la Banque mondiale en matière de gestion financière et de passation des marchés.

Il dispose d’un délai maximum de sept (07) jours pour donner son avis sur les documents soumis.

**Article 4 : Représentation et Responsabilités du Client**

Pour l’exécution de la présente Convention, le Client est représenté par le Coordonnateur National du PRGN, assisté d’un assistant technique international et les coordonnateurs des autres projets du secteur environnement et ressources naturelles. Le Coordonnateur National du PRGN et les autres coordonnateurs sont chargés de la préparation et de la mise à disposition de la documentation citée à l’article 3.

Le Coordonnateur National du PRGN et les coordonnateurs des autres projets veilleront à la qualité technique des livrables sous la supervision des structures de gouvernance mises en place par le Client.

**Article 5 : Responsabilité du Sous-traitant**

Agissant selon les seules directives de son manuel des procédures administratives, financières et comptables, approuvé par la Banque mondiale, le Sous-traitant assume l’entière responsabilité du respect des procédures de la passation des marchés et de la gestion financière des projets confiés.

Les paiements et le justificatif des paiements effectués sont sous sa responsabilité. Il fournira au Coordonnateur National du PRGN et aux autres coordonnateurs les directives relatives au processus de règlement des prestations dont la validation technique est effective.

Par ailleurs le Sous-traitant reconnait que sa mission comporte également un volet « renforcement de capacités ». A cet égard il associera étroitement les homologues de la gestion financière et de la passation des marchés des ministères sectoriels appuyés à l’élaboration des documents requis. Un plan de formation sera élaboré et convenu entre les parties dès la signature de la Convention.

**Article 6 : Rapports**

Le Sous-traitant soumettra au Coordonnateur National du PRGN et aux autres coordonnateurs un rapport trimestriel. Ce rapport, qui sera transmis au plus tard 15 jours après la fin de chaque trimestre, fera notamment le point sur l’exécution physique et financière des prestations, ainsi que les difficultés rencontrées en y associant des propositions de mesures correctives. En application des dispositions des accords de financement relatives à la gestion financière, le Sous-traitant s’assurera également de transmettre un rapport de suivi financier trimestriel pour chacun des projets appuyés. Les deux rapports pourront être combinés en un seul document.

**Article 7 : Durée de la Convention**

La présente Convention est conclue pour une période de cinq ans correspondant à la durée du PGRN. Elle pourra être amendée et/ou revalorisée en cas de besoin et sera dans tous les cas révisée au moins une fois par an.

**Article 8 : Compensation du Sous-traitant**

En contrepartie de ses prestations le Sous-traitant aura droit à des compensations en nature et monétaires, telles que précisées dans l’annexe 1.

**Article 9 : Audit**

Le Sous-traitant mettra à la disposition de l’auditeur des différents projets appuyés toute la documentation qui lui sera demandée par ce dernier.

**Article 10 : Différends éventuels**

Toute contestation ou différend sera réglé à l’amiable.

Fait en trois (3) exemplaires à Bangui, le Juillet 2018

Pour l’Unité de Coordination du Projet de Facilitation des Transports et du Transit (UC-PFTT) en zone CEMAC, le Ministère des Travaux Publics et de l’Entretien Routier (MTPER)

Approbation du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Approbation du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP)

**Annexe 1**

**Compensations en nature et monétaires pour permettre à l’Unité de Coordination du Projet de Facilitation des Transports et du Transit (UC-PFTT) en zone CEMAC d’assurer sa mission**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature** | **Montant total en US$** | **Commentaires** |
| Contribution pour le recrutement / mise à disposition d’un expert assistant en passation des marchés | 1 800 US$ par mois max. | Montant supporté par le PRGN |
| Contribution pour le recrutement / mise à disposition d’un assistant comptable | 1 800 US$ par mois max. | Montant supporté par le FCPF |
| Fournitures de bureau liées à la production des dossiers d’appels d’offres et des rapports divers et variésFrais de déplacement et de communication des personnels de l’UC-PFTTEntretien des locaux et des équipements informatiquesEau, électricité, etc. | 1 400 US$ par mois max. | Montant supporté par le PRGN |
| **Personnels clef de l’UC-PFTT** |
| Revalorisation de la rémunération du Coordonnateur de l’UC-PFTT pour prise en compte du changement de nature des services rendus par amendement de son contrat de travail avec le MTPER\* | Majoration de la rémunération de 5% pour prise en compte du changement d’objet des services demandés.Cette majoration s’appliquera après actualisation, si nécessaire, de la rémunération pour la mettre au niveau des prix de marché. | Montant supporté par le FCPF\*\* |
| Revalorisation de la rémunération de l’expert en passation des marchés de l’UC-PFTT pour prise en compte du changement de nature des services rendus par amendement de son contrat de travail avec le MTPER\* | Majoration de la rémunération de 15% pour prise en compte du changement d’objet des services demandés.Cette majoration s’appliquera après actualisation, si nécessaire, de la rémunération pour la mettre au niveau des prix de marché. | Montant supporté par le PRGN\*\* |
| Revalorisation de la rémunération de l’expert en gestion financière de l’UC-PFTT pour prise en compte des services rendus par amendement de son contrat de travail avec le MTPER\* | Majoration de la rémunération de 15% pour prise en compte du changement d’objet des services demandés.Cette majoration s’appliquera après actualisation, si nécessaire, de la rémunération pour la mettre au niveau des prix de marché. | Montant supporté par le FCPF\*\* |

\* : la majoration de la rémunération des 3 personnels clef de l’UC-PFTT s’entend pour un accroissement de leur charge de travail limitée à la prise en charge des fonctions fiduciaires des 7 projets désignés ci-dessous, en sachant que pour chacun d’entre eux une Convention particulière sera signée avec le ministère sectoriel compètent pour préciser les compensations en nature qu’ils supporteront :

- Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) financé par un don de l’Association Internationale de Développement (IDA),

- Projet de Préparation à la REDD+, financé par un don du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF),

- Projet de Préparation du Plan d’investissement de la REDD+, financé par un don de l’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (CAFI),

- Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC, financé par un don de l’Association Internationale de Développement (IDA),

- Projet de Connectivite Rurale, financé par un don de l’Association Internationale de Développement (IDA),

- Projet d’Amélioration des Services d’Eau et d’Electricité, financé par un don de l’Association Internationale de Développement (IDA),

- Projet d’Urgence d’Accès à l’Electricité, financé par un don de l’Association Internationale de Développement (IDA).

\*\* : La prise en charge des majorations de rémunération est tournante. Les trois projets du secteur Environnement et Ressources Naturelles couvriront ces majorations la première année de la Convention. Lors de la révision annuelle, un ou des autres projets prendront le relai pour l’année suivante.

**Performance de l’UC-PFTT**

En cas de performance avérée de l’UC-PFTT dans la mise en œuvre de la présente Convention, une majoration supplémentaire de 15% de leur rémunération pourra être octroyée aux deux experts de l’UC-PFTT, en charge respectivement de la passation des marchés et de la gestion financière.

« Performance avérée » est définie par une exécution des plans de travail et budgets annuels (PTBA) à plus de 80% en valeur et en nombre d’activités, une activité étant définie comme une ligne (tâche élémentaire) du PTBA.

**ANNEXE 3 : Note de service portant sur la nomination du Coordonnateur National du PGRN.**



**ANNEXE 4 : Secteur minier**

La mission a tenu des réunions avec plusieurs bénéficiaires du projet pour discuter des objectifs des activités et de leur lancement :

(i) Union des Coopératives Minière de la Centrafrique : échange sur la possibilité d’un soutien sur le développement organisationnel de l’Union pour améliorer la formalisation des coopératives minières dans les zones diamantifères et aurifères du pays.

Action : suite aux élections qui se tiendront à la fin juillet 2018 pour l’Union, le projet se rapprochera de la Direction de l’Union pour discussion des possibilités de collaboration. Dans l’entretemps, l’Union partagera avec la mission son Plan Stratégique qui pourra inspirer des activités conjointes dans le futur.

(ii) Bureau d'évaluation et de contrôle de diamants et or (BEDCOR) : échange sur la formation que BEDCOR envisage pour ses 11 experts en évaluation diamantifère. Plusieurs possibilités de formation ont été discutées (à l’étranger, à Bangui, etc.). La gemmologie et l’évaluation des diamants bruts sont les thèmes prioritaires.

Action : BEDCOR fera des propositions concrètes, basées sur des expériences antérieures et conformes au budget prévisionnel du projet, avec un calendrier prévisionnel de formation, en tenant compte de ceux qui n’ont jamais bénéficié de formation avant, et en sachant que BEDCOR devra continuer ses fonctions journalières durant les formations. BEDCOR se rapprochera du Point Focal Mines du PGRN pour continuer les discussions.

(iii) Tetra Tek et PRADD[[1]](#footnote-2) : discussion sur le programme de subventions que Tetra Tek mènera pour le PGRN sous entente directe, et plus particulièrement sur le rayon d’action, les critères d’éligibilité et les thèmes qui seront favorisés. Les parties prenantes se sont mises d’accord pour une soumission de la proposition de Tetra Tek mi-septembre, suivant la communication de TDRs par le PGRN.

Action : finalisation des TDRs par le Point Focal « Mines » et partage avec les experts de la Banque avant soumission officielle par the Coordonnateur National du PGRN pour intégration dans STEP.

(iv) Bureau de l’Assemblée Nationale : rencontre avec quelques membres du Bureau pour discuter les prochaines étapes d’appui potentiel du projet, suite à la formation sur l’application de l’Article 60 en mai 2018 par un expert de la Banque Mondiale.

Action : le Bureau attendra la réouverture de l’Assemblée Nationale en octobre 2018 pour former un comité restreint qui pourra rédiger un manuel de procédures pour la mise en application de l’Article 60, comme discuté lors de la formation avec le juriste.

1. Le PRADD (“Property Rights and Artisanal Diamond Development”) est un projet financé par USAID. [↑](#footnote-ref-2)